

CONDITIONS GÉNÉRALES PLAINES OCARINA BRUXELLES

Les plaines organisées s'adressent aux enfants dans l'année de leur 5 ans jusqu'à l'année de leur 9 ans. Les plaines commencent à 9h00 et se terminent à 16h00. Un temps d'accueil est prévue de 7h45 à 9h00 et de 16h00 à 18h00.

Les enfants ne peuvent en aucun cas quitter la plaine sans autorisation. Les parents/tuteurs qui désirent reprendre leur(s) enfant(s) avant l'heure de fin de la plaine devront prévenir le responsable de la plaine qui leur fera signer une décharge de responsabilité. Il sera également demandé aux parents/tuteurs de signaler les personnes autorisées à reprendre les enfants en fin de plaine.

INSCRIPTION

L'inscription se fait par téléphone, rendez-vous ou via le site www.ocarina.be, dans la limite des places disponibles. Un mail de confirmation reprenant toutes les données concernant le paiement et ainsi que le lien pour pouvoir télécharger la « Fiche santé » est envoyé aux parents/tuteurs. Sur simple demande il est également possible de la recevoir en version papier.

Les inscriptions aux plaines se font à l'avance et pour une semaine complète. Pour des raisons de sécurité et de normes d'encadrement, les places sont donc limitées. Toute demande d'inscription d'un enfant doit être effectuée par les parents/tuteurs légaux. Pour qu'une inscription soit effective, les frais d'inscription doivent avoir été versés sur le compte d'Ocarina et le document « Fiche santé » doit avoir été dûment complété, signé et renvoyé par courrier ou par mail dans les 8 jours ouvrables suivant la confirmation d'inscription.

DÉSISTEMENT, MALADIE ET RENVOI ANTICIPÉ

Tout désistement est à notifier par écrit (mail ou courrier) à Ocarina Bruxelles et ce, au plus tard, 30 jours avant le premier jour de plaine. Si le désistement à lieu plus de 30 jours avant le 1er jour de plaine, un montant forfaitaire de 5 € de frais administratifs sera conservé afin de couvrir les frais de désistement. Si le paiement n'a pas encore été effectué, les frais d'administration seront quand même dus dans leur intégralité.

Si le désistement intervient moins de 30 jours avant le 1er jour de plaine, la totalité du coût de la plaine reste dû, sauf en cas de maladie à notifier par écrit et à accompagner d'un certificat médical. Dans ce cas, seuls 5 € seront retenus pour couvrir les frais administratifs.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant la plaine, empêchant votre enfant de participer à la plaine, nous vous demandons de prévenir le secrétariat d'Ocarina et de nous faire parvenir un certificat médical afin que nous puissions vous rembourser les frais d'inscriptions pour les jours où l'enfant n'aura pas pu

participer à la plaine. Sans certificat médical aucun remboursement ne sera effectué.

S'il apparaît que votre enfant n'est pas propre, qu'il met en danger par son attitude sa sécurité ou celles des autres, ou encore qu'il transgresse délibérément le cadre bientraitant de l'équipe d'animation, son exclusion peut être décidée. Dans ce cas, le prix de participation de la semaine en cours reste dû, les éventuelles semaines suivantes seront quant à elles remboursées.

PRIX

Nos prix comprennent une collation par jour (1 fruit et 1 collation), les frais d'encadrement et d'animation, les frais de matériel et les sorties éventuelles. En tant que partenaire de la Mutualité chrétienne (MC), les enfants de titulaires en ordre d'assurance complémentaire (AC) bénéficient d'un avantage MC. Les enfants de titulaires de la MC qui ne sont pas en ordre d'AC doivent payer le prix non-membre. Les frais de plaines sont déductibles fiscalement. Nous vous enverrons automatiquement l'attestation à joindre à votre déclaration fiscale dans le courant du mois de mars de l'année suivante.

ASSURANCES ET FRAIS MEDICAUX

L'assurance responsabilité civile d'Ocarina couvre chaque participant pour les dommages matériels ou corporels involontaires qu'il causerait à un tiers extérieur au groupe. Les dégradations intentionnelles de la plaine de vacances ne sont pas couvertes et seront facturées au parent ou tuteur. L'assurance ne couvre pas les dommages matériels, la perte, ou le vol d'objets appartenant au participant. Ocarina ne pourra en être tenu pour responsable et déconseille fortement d'emporter des objets fragiles et de valeurs tels que des appareils électroniques.

En cas d'accident corporel, Ocarina prend en charge les frais médicaux et pharmaceutiques durant la plaine. Un dossier d'assurance (contenant l'original du certificat médical) sera constitué afin de permettre un remboursement ultérieur de l'assurance pour les frais engagés. Ocarina fera le lien avec l'assurance qui prendra également en charge les frais médicaux et pharmaceutiques encourus après la plaine et consécutifs à un accident survenu durant la plaine – ceux-ci seront remboursés par l'assurance au parent ou tuteur après intervention de la mutualité sur base du tarif de la convention INAMI. Ocarina complètera la déclaration pour introduire le dossier auprès de sa compagnie. Ocarina fournira ensuite les documents au parent ou tuteur à la fin de la plaine.

Si le participant est malade durant la plaine, le responsable de la plaine contacte le parent ou tuteur dans les plus brefs délais. Si l'état du participant est jugé « préoccupant », le parent ou tuteur sera tenu de venir chercher le participant le plus rapidement possible. Si le parent ou tuteur est dans l'incapacité de récupérer le participant avant la fin de la journée et qu'une consultation médicale rapide semble nécessaire, le responsable de la plaine avance les frais médicaux (et les éventuels frais pharmaceutiques). Dès lors, le responsable de la plaine demande aux parents ou tuteurs en fin de journée le remboursement des frais en liquide et remet l'attestation de soin (et les éventuels tickets d'achat de médicaments).

En cas de problème médical préexistant, le participant doit être muni du traitement en cours pour la durée de la plaine. Si l'administration d'un médicament est nécessaire, il sera obligatoirement accompagné d'une prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée).

DONNEES PERSONNELLES

Les parents/tuteurs légaux sont tenus de compléter un document « fiche santé » pour chaque enfant inscrit en plaine. Ce document doit être complété en toute sincérité et doit être renvoyé signer sous les 10 jours après réception. Afin de prévoir un encadrement adapté et de qualité, est demandé aux parents/tuteurs de signaler sur ce document les éventuelles particularités (physiques, comportementales, etc.) de leur(s) enfant(s). Les fiches santé sont utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs d'Ocarina (et le cas-échéant par les prestataires de santé consultés). Attention, sauf contre ordre médical, les enfants sont considérés comme aptes à participer à toutes les activités proposées par l'équipe d'animation.

Des photos peuvent être prises dans le cadre de nos plaines. Certaines photos peuvent être utilisées pour illustrer les publications d'Ocarina ainsi que le site Internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse du participant.

Ocarina Bruxelles

Boulevard Anspach 111-115 - 02/501 58 20 - bruxelles@ocarina.be - www.ocarina.be